

SUBSIDE AUX USAGERS DU SERVICE KRANK KANNER DOHEEM

à titre de participation aux frais de garde à domicile pour enfants malades.

Attention: La demande de subvention est à introduire au plus tard 3 mois après réception de la facture du SKKD par l'intéressé(e).

Je soussigné(e) _____
Nom Prénom

Matricule _____
N°

demeurant à _____
N° Rue Code postal et localité

Téléphone _____
Privé Bureau Mobile

Adresse e-mail _____

Compte bancaire _____
Institut bancaire (BIC-Code) N° compte bancaire (IBAN)

prie le collège échevinal de la commune de Mamer de bien vouloir m'accorder une subvention communale qui s'élève à 50% des montants facturés par le SKKD, sans pouvoir dépasser un montant de 150 € par enfant / année scolaire en faveur de l'enfant fréquentant l'enseignement fondamental désigné ci-après.

Nom et prénom de l'enfant _____
Nom Prénom

Matricule de l'enfant _____
N°

Pièces justificatives à joindre à la demande:

1. Facture du SKKD
2. Preuve de paiement
3. Si l'enfant ne fréquente **pas** l'école fondamentale de la commune de Mamer, un certificat de scolarité de l'école fréquentée.

_____, le _____ Signature: _____
Localité Date

Renvoyer à l'Administration communale de Mamer:

par e-mail: finances@mamer.lu

par courrier: Administration communale de Mamer • Comptabilité générale • B.P. 50 • L-8201 MAMER

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires au traitement de votre dossier par les services de l'Administration communale, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'au délai d'archivage légal applicable.

En cas de question au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse dpo@mamer.lu.